



Je voudrais revivre cher papa

Par **le clown**, le **09/04/2009** à **18:45**

Bonjour,

je m'appelle Nathanael, j'ai 12 ans, ma mère est partie quand j'avais 4 ans, papa a obtenu la garde de moi et ma sœur Doa-Joe 16 ans, je vis chez ma mère depuis 1 an, car je voulais essayer et je voudrais revivre avec papa comme avant, est-ce que je peux prendre un avocat gratuitement car à chaque fois ça coûte trop cher à papa et à ma mère car elle ne parle plus à papa et a toujours refusé un arrangement à l'amiable, merci

Par **sozzo**, le **09/04/2009** à **18:59**

Bonjour mon grand,

C'est vrai que les histoires d'adultes, c'est compliqué.

Avant de faire quoi que ce soit, j'aimerais que tu me dises, si j'ai bien compris, ton papa a obtenu ta garde par décision de justice lorsque tu avais 4 ans, mais il y a un an, ta mère et ton père sont allés repasser au tribunal pour le modifier ou as-tu changé de maison juste avec leur accord.

J'attends ta réponse.

A bientôt.

Par **le clown**, le 10/04/2009 à 15:22

bonjour sosso

Oui ils sont passer au tribunal il y a 1 an car ma mere avai repri une avocate alors que papa étai d'accord avec mon choix et il n'a même pas imposer un week-end sur deux car il préfèrai que je vienne quand j'en avai envie ma mere déménage fin mai à 50KM de cher papa donc je doi changer de collège et quitter mes potes alors que je n'en ai pas envie elle me met la pression, en ce moment je suis cher papa car elle n'est pa là du week-end et ca l'arrange. quelle démarche puis-je faire?

Merci de me répondre

Par **Marion2**, le 10/04/2009 à 17:37

Bonjour,

Que ton papa saisisse en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance et qu'il explique au JAF que tu veux rester avec lui et qu'il souhaite avoir ta garde.

Bon courage à toi.

Par **le clown**, le 10/04/2009 à 19:02

je te remercie Laure et je te tiendrai au courant de la suite des événements
nanou

Par **Marion2**, le 10/04/2009 à 19:26

Bonsoir nanou,

J'espère bien que tu me tiendras au courant.

Bon courage.

Par **sosso**, le 11/04/2009 à 03:08

Je suis d'accord avec toi Laure et peut être que son père peut avoir droit à l'aide juridictionnelle pour se faire assister par un avocat s'il n'a pas de gros revenus.

Nathanael, je souhaite que ton souhait porte ses fruits.

Courage et comme dis Laure, tiens nous au courant.

Par **Marion2**, le 11/04/2009 à 10:08

Bonjour sosso,

Un avocat n'est pas nécessaire.

Bonne journée.

Par **Patricia**, le 11/04/2009 à 12:18

Bonjour Nathanael,

Je te souhaite malgré tout un agréable week end de Pâques et de bonnes vacances.

Les problèmes de couple des parents sont souvent longs et difficiles à résoudre et à comprendre.

Mais ne t'inquiète pas, garde ton courage et avec le temps ça s'arrangera.

Par **sosso**, le 11/04/2009 à 13:24

Bojour,

Oui, l'avocat n'est pas obligatoire mais peut aider et avoir de bons conseils, s'il peut bénéficier de l'aide juridictionnelle, sinon oui, il peut se défendre tout seul mais vu qu'il ya un an, sa mère a pris un avocat, cela serait peut être utile.

Par **le clown**, le 11/04/2009 à 13:57

merci en 1er a sosso laure et patricia c est bon de se savoir aidé papa s occupe de tous ca encor merci pour tous a tres bientôt pour de bonne nouvelles nanou